

**DÉCRET N° 2020 – 524 DU 04 NOVEMBRE 2020**

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-020 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2020-514 du 28 octobre 2020 portant approbation des statuts du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 novembre 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Enagnon Péta AKOGBETO**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Ghislain KOUTHON**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Alice MASSIM OUALI AFFO**, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Spéro HOUNKPATIN**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Etienne B. ZANNOU**, représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Alban Gildas Comlan ZOHOUN**, représentant du Directeur du Centre national hospitalier et universitaire Hubert Koutoukou MAGA ;
- madame **Josiane Angéline Adjoua TONATO** épouse **BAGNAN**, représentante du département mère et enfant de la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou.

#### Article 2

Monsieur **Enagnon Pétas AKOGBETO** est nommé président du Conseil d'administration.

#### Article 3

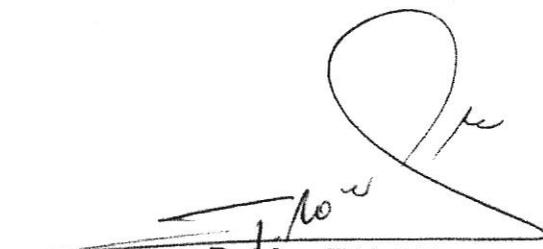
La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

#### Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au journal officiel.

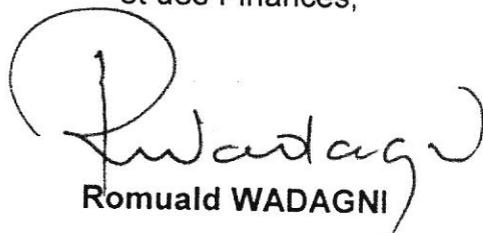
Fait à Cotonou, le 04 novembre 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



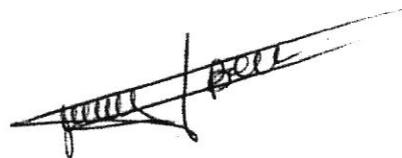
**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



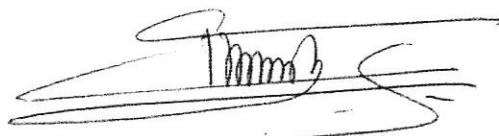
**Romuald WADAGNI**

Le Ministre de la Santé,



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

Le Ministre du Travail  
et de la Fonction Publique,



**Adidjatou A. MATHYS**